



Avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui ont été aliénés par la municipalité autrement que par enchère ou soumission publique

CONSIDÉRANT l'article 28.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Voici la liste des biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui ont été aliénés par la municipalité autrement que par enchère ou soumission publique pour le mois de mai 2026 :

Numéro du lot	Prix de vente	Identité de l'acquéreur
N/A	N/A	N/A

Donné à Joliette, ce 2 juin 2026

ANAÏS BARIL
Greffière

L'avis est affiché sur la borne électronique située à l'avant de l'hôtel de ville de Joliette et il est disponible sur le site Internet de la Ville de Joliette sous l'onglet « La Ville » sous la rubrique « Administration et finances ».